

## RAPPORT DES JURYS DE 2024-2025 - **SYNTHESE**

### 1. Statistiques générales.

	Jurys Formation	Jurys VAE Paris	Total	%
Nombre de jurys organisés	8	2	10	
Nombre de candidats prévus devant jury	45	12	57	
Nombre de candidats présents devant jury	45	12	57	
<i>Dont travaux complémentaires ou ajournement ou validation partielle de jurys précédents</i>	7	1		
Nombre de candidats ayant déposé un travail complémentaire sans passage devant jury	2		2	
<b>Total des candidats vus en CC</b>	<b>47</b>	<b>12</b>	<b>59</b>	<b>100%</b>
Avis favorable ou validation totale	36	11	47	79%
Avis défavorable avec travail complémentaire sans passage oral (For)	4		4	8%
Avis défavorable avec travail complémentaire écrit et passage devant un nouveau jury (For) ou validation partielle (VAE)	6	1	7	11%
Avis défavorable sans nouvel écrit et passage devant un nouveau jury (For)	0		0	0%
Avis défavorable - Ajournement	1		1	1%

For = Formation

<b>Session de décembre 2024</b>	Jurys Formation	Jurys VAE Paris	Total	%
Nombre de jurys organisés	4	1	5	
Nombre de candidats prévus	33	4	37	
Nombre de candidats présents	33	4	37	100%
<i>Dont travaux complémentaires de jurys précédents</i>	1			2,7%
Avis favorable ou validation totale	23	3	26	70%
Avis défavorable avec travail complémentaire (For) à suivre et/ou validation partielle (VAE)	4	1	5	13%
Avis défavorable avec travail complémentaire (For) à suivre et passage devant un nouveau jury	5		5	15%
Avis défavorable - Ajournement	1		1	2,7%

<b>Session de Juin/juillet 2025</b>	Jurys Formation	Jurys VAE Paris	Total	%
Nombre de jurys organisés	4	1	5	
Nombre de candidats prévus devant jury	12	8	20	
Nombre de candidats présents devant jury	12	8	20	
<i>Dont travaux complémentaires ou ajournement ou validation partielle de jurys précédents</i>	6	1		34%
Nombre de candidats ayant déposé un travail complémentaire sans passage devant jury	2		2	8%
<b>Total des candidats vus en CC</b>	<b>14</b>	<b>8</b>	<b>22</b>	<b>100%</b>
Avis favorable ou validation totale	13	8	21	95%
Avis défavorable avec travail complémentaire (For) à suivre et/ou validation partielle (VAE)	0	0	0	0%
Avis défavorable avec travail complémentaire (For) à suivre et passage devant un nouveau jury	1	0	1	4%
Avis défavorable sans nouvel écrit (For) et passage devant un nouveau jury	0	0	0	0%
Avis défavorable - Ajournement	0	0	0	0%

## Commentaires :

❖ La synthèse présentée ici reprend et consolide les chiffres des différents jurys organisés et les constats et observations réalisés par chaque président de jury. Réalisée durant l'été 2025, elle a pour but, outre d'archiver des données statistiques, d'informer les organismes habilités, les responsables de formation à la certification et aux candidats de ces constats et observations relevés. Elle s'inscrit donc dans une perspective d'amélioration continue du processus de certification dont la CC est garante auprès du certificateur et de France Compétences.

❖ La CC du titre de formateur d'enseignants, de formateurs et de cadres pédagogiques a organisé, en 2024-2025, huit jurys accueillant des candidats issus des parcours de formation et deux jurys VAE. Nous notons donc une augmentation du nombre de jurys par rapport aux deux années précédentes ainsi qu'une augmentation du nombre total de candidats présentant la certification (47 en 24-25, 19 en 23-24, 35 en 22-23). Si le nombre de jurys a augmenté, respectant une organisation devenue traditionnelle d'implantation d'un jury dans l'organisme habilité la demandant, certains de jurys ont été organisés pour très peu de candidats (3) mobilisant pour chacun d'eux un président de jury et donc des frais de déplacement. La perspective d'un budget global plus contraint demandera, pour 25-26, d'examiner la question : *quel effectif minimal de candidats pour organiser un jury d'évaluation et décider de son lieu d'implantation ?* Autrement dit, *ne faut-il pas organiser géographiquement des jurys dans des organismes habilités pour des candidats non issus forcément de ces organismes, c'est-à-dire en demandant à ces candidats de s'y déplacer ?*

❖ En termes de résultats, une petite amélioration est constatée (70% en 24-25 pour 68% en 23-24 et en 22-23). L'augmentation du nombre de candidats présentant une VAE est importante (12 pour 24-25, 2 en 23-24 et 1 en 22-23). Cette augmentation s'explique par les VAE collectives organisées depuis deux ans dans certains instituts. Notons que ces VAE valent pour le titre professionnel 22-27, alors que certains jurys de fin de formation valident encore des parcours du titre 18-22.

## 2. Organisation des jurys

Les rapports des présidents de jurys déposés après chacun d'eux auprès de la CC font état d'une bonne organisation générale, même si, selon les lieux, ces organisations diffèrent (journée ou demi-journée).

### Ce qui est apprécié :

- Une mise à disposition des documents et informations organisationnelles dans le temps imparti par le règlement général de la certification ;
- Une organisation temporelle réglée et précise intégrant accueil des commissions de jury, des candidats, temps d'échanges entre jurés à partir des notes rédigées par chaque juré, respect des temps de présentation orale et d'entretien, temps de débriefing en commission et rédaction de la proposition d'évaluation, temps d'harmonisation et de débriefing final suffisant au regard du nombre de candidats, échange final entre directeur (ou responsable de formation) et président de jury ;
- Des procédures de facilitation du travail de chaque commission de jury intégrant la mise à disposition d'outils numériques ou numérisés et un protocole de fonctionnement supervisé par chaque président ;
- Un temps d'harmonisation collective pour une équité des candidats face à l'évaluation. Prévoir un temps suffisant :
  - de rédaction d'infos en retour aux candidats en évitant des formules lapidaires ou convenues ;
  - de formulation précise des consignes pour d'éventuels travaux complémentaires prenant en compte tâche prescrite, consignes de forme, dimension écrite, orale ou les deux réunies.
- Il restera à la CC d'intégrer, dans sa réglementation générale de certification, la question de la présence possible ou non, de personnes extérieures au jury pour l'un ou l'autre des candidats (épreuve publique ou non).

### Ce qui peut être amélioré :

- Les jurys se trouvent parfois dans un « *entre-deux titres* » ayant des candidats relevant soit du titre 2017-2022, soit de l'actuel 2022-2027 (très peu par la formation, surtout par la VAE), ce qui nécessite le recours à des documents supports ajustés et intégrant le drive partagé à destination des organismes habilités. Quelques manques ont été constatés puis comblés progressivement.
- La dimension collective des jurys contribue à ce que ces derniers soient de vrais moments de formation, y compris dans la phase d'évaluation finale. Cette dimension est à communiquer, à expliciter en interne des organismes habilités mais aussi, pour rappel, dans la réunion préparatoire initiale des jurés par le président du jury et lors de l'accueil des candidats par chaque jury.  
**Conseil aux OF :** Garder la dimension collective des jurys en y accueillant 3 à 4 candidats. Pour les jurys sur demi-journée, essayer d'y accueillir 3 candidats.

Les présidents de jurys n'ont rapporté aucun incident notable concernant l'organisation des jurys 24-25.

### 3. Conseils aux candidats

Les différents rapports de jurys 24-25 permettent de lister un certain nombre de points d'attention ou de conseils pour les candidats. Nous les listons ci-dessous :

#### ECRIT :

- Rédaction des écrits : se conformer aux aspects formels prescrits – nombre de pages entre 50 et 60, maîtrise d'un langage soutenu (éviter un langage familier – normes syntaxiques et orthographiques – respect des règles de ponctuation). Pour la VAE, nous conseillons aux candidats de limiter la rédaction des expériences significatives rapportées et analysées à 60 pages au plus, pour éviter d'avoir un dossier rédactionnel final de plus de 100 pages (voire 150 avec les annexes).
- Si les annexes, pour la VAE sont des traces et des preuves de l'activité du candidat, pour celui issu d'un parcours de formation, les annexes viennent étayer, compléter, préciser une donnée explicitée de l'écrit. Aussi, dans ce deuxième cas, les annexes sont limitées en nombre (10 à 12 au maximum) ; elles sont choisies pour leur propriété d'étayage des données écrites et des analyses présentées.
- La présentation écrite des expériences ou situations d'appui gagne à être contextualisée précisément pour dépasser la dimension d'ingénierie pédagogique et englober les enjeux d'une ingénierie de la formation (enjeux territoriaux, réformes en cours, problématiques locales, etc., tout cela au regard du ou des cahiers des charges reçus). Dès lors, les candidats pourront davantage cerner certaines données de départ (diagnostic) et mieux apprécier les effets de la formation (évaluation des acquis).
- Les dimensions analytique et réflexive gagnent à être distribuées au fil de l'écrit et à rendre compte de l'évolution professionnalisante du candidat : évolution des représentations, acquis professionnels, identité professionnelle en construction... Il est recommandé aux candidats de donner une place raisonnable à ces dimensions dans l'écrit sans en faire un axe transversal trop important en volume (10 à 15% du volume de l'écrit peut être alloué à ces dimensions). Elles pourront être reprises et approfondies lors de l'oral.
- Pour les candidats en VAE : le référentiel du titre intègre différentes dimensions de l'acte de formation rapportées au contexte dans lequel il s'inscrit. Les dimensions relatives à l'ingénierie financière, à la démarche qualité, à la prise en compte du handicap sont donc à prendre en compte. De plus, les expériences significatives présentées gagnent à couvrir les classes de situations spécifiques au titre : face-à-face pédagogique simple, accompagnement ou formation d'équipes (intras), dispositif composite pluri-formateurs, coordination d'équipe(s) de formateurs.
- Il est rappelé aux candidats d'être précis sur le plan sémantique : précision des concepts, références théoriques, illustrations ou projections concrètes dans l'activité., pour lever les confusions possibles et assurer une compréhension partagée de ces notions, entre candidat et jurés.

## ORAL :

- L'oral est incarné dans une posture plus globale, corporelle et communicatrice. S'agissant d'un titre à visée professionnelle de formateur d'enseignants, de formateurs et de cadres pédagogiques, il s'agit bien d'incarner, au cours de l'épreuve orale (présentation + entretien) cette posture de formateur.
- Les supports utilisés pour la présentation orale sont à concevoir dans une perspective illustrative plus qu'explicative. Ceci produit deux effets :
  - D'une part, la dimension explicative résidant davantage dans l'oral celui-ci donne beaucoup moins l'impression d'être « lu » par le candidat
  - D'autre part, l'oral perd sa dimension scolaire au profit de celle d'une (re)construction expérientielle porteuse d'acquis nouveaux, de transformations ou de reconfigurations professionnelles.
- Même si l'oral permet « d'intégrer » en fin de parcours l'ensemble des constructions ou découvertes d'un parcours de formation ou de VAE, la dimension projective n'en est pas moins présente : vers quels types de formation le candidat s'oriente-t-il ? selon quel(s) format(s) pour quel(s) public(s) ? selon quel statut ? etc. Cette projection sert aussi, partiellement, l'évolution identitaire du professionnel.

## TRAVAIL COMPLEMENTAIRE :

En cas d'avis défavorable, essayer de réaliser le travail complémentaire dans les six mois qui suivent la date de l'évaluation, pour éviter, notamment les problèmes liés à l'organisation des jurys.

Synthèse réalisée par **B-Grave**, août 2025, à partir des différents rapports de jurys 2024-2025.